

# **Loi Darmanin et circulaire Retailleau : quels impacts sur nos publics, nos actions d'apprentissage du français et la réponse d'autremonde ?**

Depuis quelques mois, un vent de panique souffle autour des demandes de cours de français. Les appels se multiplient :

- *J'ai rendez-vous à la préfecture. Je dois prouver un niveau B1 pour ne pas perdre ma carte de résident. Vous pouvez m'aider ?*
- *On m'a dit que je devais passer un examen civique. Où cela se passe ? Comment le préparer ? En quoi consiste-t-il ?*

Ces inquiétudes ne sortent pas de nulle part. Depuis les années Sarkozy, les exigences linguistiques et administratives imposées aux personnes étrangères n'ont cessé de se durcir. Mais la loi Darmanin (2024), puis la circulaire Retailleau (2025), appliquée depuis janvier 2026, franchissent un nouveau cap.

Pour les personnes que nous accompagnons, les conséquences sont immédiates : hausse des niveaux de langue exigés, multiplication des justificatifs, nouvelles épreuves civiques, complexité administrative accrue et risque renforcé de basculement dans l'irrégularité. Comme le dit la Cimade, il s'agit d'une véritable « fabrique de sans-papiers. »

## **Des exigences toujours plus élevées**

Depuis janvier 2026, les personnes étrangères concernées doivent fournir, dans leur dossier administratif, un justificatif officiel de niveau de français :

- Carte de séjour pluriannuelle : niveau A2, oral et écrit
- Carte de résident (10 ans) : niveau B1, oral et écrit
- Naturalisation française : niveau B2, oral et écrit

Dans le même temps, les modalités de formation se dégradent. Les personnes déjà lectrices et scriptrices sont orientées vers un parcours numérique dématérialisé, censé permettre d'atteindre le niveau A2. Quant aux personnes en situation d'alphabétisation, elles ont théoriquement toujours droit à 600 heures de formation en présentiel. Théoriquement seulement.

## **Ce que cela signifie concrètement**

### **Moussa : travailler ou apprendre le français ?**

Moussa travaille sur des chantiers du BTP en dehors de Paris. L'OFII lui a donné accès à une plateforme numérique, sans accompagnement. Quand il arrive à autremonde, il explique être complètement perdu. Pour avancer, il répond souvent au hasard aux questions des modules et demande :

- *Si je me connecte huit heures par semaine, c'est bien, non ? Ça prouve mes efforts ?*

Mais personne ne lui a expliqué que ce temps de connexion n'a, en réalité, aucune incidence sur son dossier. Quoi qu'il fasse, Moussa devra obtenir une certification linguistique officielle, à laquelle la plateforme prépare très mal. Entre les horaires de chantier, les déplacements et la fatigue, suivre des cours réguliers devient presque impossible. Il risque pourtant de ne pas atteindre les niveaux exigés - A2 pour la carte pluriannuelle, B1 pour la carte de résident —et donc de perdre la possibilité de stabiliser sa situation administrative.

### **Ibrahima : l'absurdité administrative**

Ibrahima travaille dans la restauration. Son seul jour de repos est le lundi. Après la signature du CIR (contrat d'intégration républicaine), l'OFII l'avait orienté vers une formation en présentiel de six heures chaque lundi, assurée par un GRETA avec des professionnels du FLE. Il devait bénéficier de 500 heures de formation. Mais en juillet 2026, après seulement un mois de cours, tout s'arrête : le GRETA perd le marché OFII à la suite de la mise en œuvre de la circulaire Retailleau. La nouvelle solution proposée ? La plateforme numérique. Or Ibrahima est en situation d'analphabétisme. Comment se connecter à une plateforme lorsqu'on ne maîtrise pas encore l'alphabet français ? Il devrait pourtant bénéficier d'une formation en présentiel adaptée, que l'État lui refuse faute de places disponibles. Nous l'avons finalement accueilli dans nos cours d'alphabétisation, alors que cette formation aurait dû être pleinement assurée par le service public.

Et nous pourrions dresser une longue liste de situations similaires.

### **Quand apprendre le français devient une urgence administrative**

De nombreuses personnes viennent désormais en cours avec une urgence immédiate : conserver un titre de séjour, obtenir un renouvellement, préparer un examen imposé ou comprendre une procédure devenue illisible.

L'apprentissage du français, qui devrait être un levier d'autonomie et d'émancipation, devient trop souvent une condition de survie administrative. Le durcissement de ces démarches constitue également une source d'appauvrissement pour les personnes concernées : environ 140 euros pour un DELF, 80 euros pour l'examen civique, auxquels s'ajoutent 225 euros pour la délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle.

### **Des irrégularités de plus en plus fréquentes**

Dans les coordinations linguistiques, les témoignages se multiplient.

Des personnes titulaires d'un DELF B1 - diplôme valable à vie -se voient refuser leur titre de séjour au motif que le diplôme aurait plus de deux ans. Une exigence illégale.

Ces pratiques traduisent une même logique : multiplier les obstacles administratifs plutôt que garantir l'accès aux droits.

### **Une politique contradictoire**

L'État relève sans cesse le niveau de français exigé pour vivre durablement en France, tout en détruisant progressivement les conditions permettant de l'atteindre.

Le niveau B2 correspond à des compétences argumentatives avancées, proches d'un exercice académique. Par exemple : rédiger un article structuré de 250 mots sur la question : « Le travail doit-il être une source de bonheur ? » Beaucoup de francophones natif·ves auraient elleux-mêmes des difficultés à satisfaire pleinement cet exercice.

Le niveau B1, qui exige déjà une maîtrise solide, reste largement inaccessible pour de nombreuses personnes n'ayant jamais été scolarisées dans leur pays d'origine.

D'un côté, on durcit les critères.

De l'autre, on remplace des cours assurés par des enseignant·es qualifié·es par une application asynchrone et dématérialisée, tout en réduisant les budgets des associations qui compensent ces manquements.

Face à cette contradiction, le Secours Catholique, la Cimade et la Fédération des centres sociaux et socioculturels, accompagnés par le collectif de juristes Intérêt à Agir, ont saisi la justice.

autremonde ne peut que s'associer à cette dénonciation.

## **Une nouvelle barrière : l'examen civique**

D'autres exigences apparaissent déjà pour obtenir certains titres de séjour : l'examen civique.

Quarante questions sur :

- les valeurs de la République
- les institutions
- les droits et devoirs
- l'histoire-géographie
- la culture
- la vie en société en France

Il faut obtenir 32 bonnes réponses sur 40.

Lors d'une coordination linguistique, ce test a été proposé à des professionnel·les du secteur associatif et de l'enseignement du français. Résultat : près de 90% d'entre elleux ne l'auraient pas obtenu.

autremonde, comme l'ensemble des acteurs associatifs, doit déjà réfléchir à la meilleure manière d'accompagner le public face à cette nouvelle aberration.

## **Et pourtant, les apprenant·es tiennent bon**

La plupart des personnes que nous accueillons remplissent déjà toutes les conditions humaines et sociales d'une vie pleinement ancrée en France.

Iels travaillent, souvent dans les métiers les plus pénibles et les plus précaires. Iels se lèvent à 6 heures pour faire des ménages, enchaînent parfois plusieurs emplois, traversent l'Île-de-France en transports, puis viennent suivre deux heures de cours d'alphabétisation de 19h à 21h.

Nombreuses sont aussi les personnes sans papiers qui suivent nos cours du soir tout en travaillant. Iels cumulent parfois des années d'activité sans oser prendre de repos, sans accès aux soins, sans logement décent, sans droits.

Iels font tout ce qu'on leur demande. Bien souvent davantage.

## **Le rôle irremplaçable des bénévoles**

Ces mesures ont également un impact direct sur notre activité associative.

Les demandes explosent, les besoins d'accompagnement se complexifient et les bénévoles doivent répondre à des situations toujours plus tendues : orientation vers les bons dispositifs, préparation aux certifications, explication des nouvelles règles, soutien face au stress et aux refus.

À moyens constants, les associations compensent les défaillances croissantes du service public.

Face à cette violence administrative, autremonde et ses bénévoles portent une autre dynamique : celle du lien, de l'entraide, de la solidarité et du respect. Les bénévoles sont là, toujours plus nombreux·euses. Fatiguées elleux aussi après leur journée de travail, mais présent·es pour accompagner des objectifs linguistiques souvent démesurés. Iels se forment pour répondre au mieux aux besoins.

Dans les épreuves du DELF A2, on demande parfois de choisir des activités dans un village vacances. En B1, il faut conseiller un voisin sur les gestes écologiques à adopter. Alors oui, nous préparons sérieusement ces examens. Nous parlons de ski, de croisières ou de tri des déchets avec des personnes qui vivent parfois à la rue, en foyer, ou qui ont traversé la mer au péril de leur vie. Parce qu'il faut bien les aider à réussir.

## **La réponse d'autremonde**

Face à cela, autremonde adapte sa réponse.

Nous renforçons les cours de français et les possibilités d'entrées en formation, développons l'accompagnement vers les examens linguistiques, informons les apprenant·es sur leurs droits et maintenons des espaces d'accueil dignes et accessibles.

Nous engageons aussi un travail de plaidoyer aux côtés d'autres acteurs associatifs pour dénoncer des politiques qui fabriquent de la précarité au lieu de favoriser l'inclusion.

## **Ce qui se joue vraiment dans un cours de français**

Un cours de français ne se résume pas à un niveau CECRL (A1, A2, B1, B2) ou à un dossier préfectoral.

C'est un lieu où l'échange humain reste au cœur de l'apprentissage. Un espace où l'on rit, où l'on progresse, où l'on reprend confiance. Où naissent des amitiés, des complicités, parfois un nouveau départ.

Plus les politiques d'exclusion se durcissent, plus ces espaces de solidarité deviennent essentiels.

## **Le combat de chacun·e concerne tout le monde**

Le combat de chaque apprenant·e est un combat collectif.

Être bénévole aux cours de français d'autremonde, c'est bien sûr transmettre une langue. Mais c'est aussi recevoir chaque jour la richesse humaine, culturelle et sociale que portent celles et ceux qui arrivent ici.

Être bénévole aux cours de français d'autremonde, c'est rappeler que l'apprentissage du français ne doit pas être un outil de discrimination, mais un outil pour se relier aux autres et faire société.

Plus que jamais, apprendre le français doit rester un droit, un moyen d'émancipation et un vecteur de lien social.